

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Lundi 26 Mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Mars, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, MM. COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

|                       |   |                   |
|-----------------------|---|-------------------|
| Mme RISTERUCCI        | à | M. le Maire       |
| Mme DEBROAS           | à | M. CERVETTI       |
| Mme PERES             | à | Mme. LUCIANI      |
| M. BERNARDI           | à | Mme SUSINI        |
| Mme FIESCHI DI GRAZIA | à | Mme SUSINI-BIAGGI |
| M. ZUCARELLI          | à | M. PIERI          |
| Mme SAMPIERI          | à | M. CASASOPRANA    |

**Etaient absents :**

Mme GUIDICELLI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M. RUAAULT, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

|                                           |    |
|-------------------------------------------|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 45 |
| Nombre de membres en exercice :           | 45 |
| Nombre de membres présents :              | 27 |
| Quorum :                                  | 23 |

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 26 Mars 2012

Délibération N°2012 / 79

**Falep2A : aide exceptionnelle.**

## **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

La FALEP de Corse du Sud, Fédération des Associations Laïques et d'Education Permanente, est une association régie par la Loi du 1er juillet 1901.

Fondée en mars 1957 à Ajaccio, elle est Juridiquement et économiquement autonome, elle est membre de la Ligue de l'Enseignement. Mouvement d'éducation populaire créé en 1866, cette dernière est reconnue d'Utilité Publique et Complémentaire de l'Ecole. Portée par des « Valeurs républicaines pour l'Education Populaire », et par « 144 ans d'histoire et de mobilisation pour la solidarité en actes, la citoyenneté et la laïcité », elle est représentée par 102 Fédérations Départementales sur le territoire français.

La FALEP 2A représente et porte donc ces valeurs sur le territoire de la Corse du Sud, et se fixe statutairement pour objectif d'être « au service de l'idéal laïque, démocratique et républicain, et de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes ».

Elle agit pour « une éducation permanente pour tous, un engagement solidaire dans les luttes contre la précarité et les marginalisations socio-économiques, un engagement civique pour l'accès de tous à la culture, aux vacances et à la vie associative, la reconnaissance et l'expression de la diversité culturelle ».

Ses domaines d'interventions sont donc très divers, mais son domaine de compétences propres s'organise plus concrètement autour de quatre principaux axes d'interventions :

- Actions spécifiques du secteur culture, éducation, vie associative ;
- Actions pour l'insertion et pour l'emploi,
- Action sociales pour l'hébergement et le logement,
- Actions sociales en faveur de la famille et de l'enfance.

La FALEP 2A est conventionnée Entreprise d'Insertion (EI) pour son activité Bâtiment (second oeuvre), Espaces Verts, Nettoyage, Manutention..., avec pour objectif de remobiliser professionnellement et socialement par le travail un public en voie d'exclusion.

Cette structure est actuellement en grande difficulté. Conventionnée EI depuis 1990, la structure porte actuellement 27 personnes, dont 20 en insertion.

Selon l'association, la structure est en difficulté depuis 2006 suite à un déficit sur l'antenne de Porto Vecchio associé à une augmentation de la concurrence et une baisse du pouvoir d'achat de leurs clients. Une intervention du DLA avait en 2008 permis de redresser la situation et de mettre en place un plan d'accompagnement (plan de redressement financé par la DIRECCTE, le Conseil Général de Corse du Sud et la Ville d'Ajaccio), mais l'année 2011 est marquée par le retour des difficultés.

La structure note en effet qu'elle fait face à de « graves dysfonctionnements internes » ayant abouti au licenciement du directeur adjoint de l'EI pour fautes : « comptes clients non sincères avec des contestations de factures, dettes fournisseurs importantes, désorganisation interne, non respect des procédures, usure des encadrants (...), devis sous évalués... ». Une perte significative de confiance dans la structure est également enregistrée, le matériel n'est pas suffisant...

L'association chiffre sa perte à - 260 k€ pour 2011 (RN prévisionnel), notamment du fait de créances irrécouvrables (travaux non effectués, malfaçons importantes...). La structure a d'ores et déjà tenté de réagir afin de redresser la situation : reprise du dialogue avec les salariés, diminution des effectifs, relance de l'activité, mise en place de dossiers chantiers, réalisation de plannings prévisionnels...

La décision a également été prise de redimensionner et d'externaliser les activités de l'Entreprise d'Insertion afin qu'elle soit portée par une structure indépendante de la FALEP 2A. Cette nouvelle structure a donc été créée le 20 décembre 2011 dénommée association E.S.C.A (Economie, Solidaire, Créative, Associative)

Aujourd'hui l'association souhaite bien évidemment se donner les moyens de redresser la situation, et a pour cela réalisé une demande d'aides exceptionnelles à ses financeurs que sont la Collectivité territoriale de Corse, la DIRECCTE, le Conseil Général 2A et la Ville d'Ajaccio. Elle souhaite également faire appel au Grand Emprunt Economie Sociale et envisage la vente d'une partie de ses

locaux. La CTC, la DIRECCTE et le CG2A ont d'ores et déjà répondu favorablement à ses sollicitations.

Une mission d'appui et d'accompagnement (actuellement en cours) à l'élaboration d'un plan de restructuration financière et organisationnelle de la FALEP 2A a été confiée à un cabinet conseil spécialisé par le Dispositif Local d'Accompagnement de Corse Active.

Pour ce qui concerne la Ville, les crédits nécessaires au financement de la subvention sollicitée, soit 30 000 €, sont proposés à l'inscription dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2012, Fonction 90, chapitre 65.

**CONSIDERANT :**

- la volonté de la Ville de poursuivre une politique de soutien à l'économie sociale et solidaire,
- que la FALEP 2A est une structure faisant partie intégrante du paysage de cette économie sociale et solidaire à Ajaccio,

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

- de décider de la participation de la Ville au plan de redressement de la FALEP 2A par l'octroi d'une subvention d'un montant de 30 000 € étant précisé que les crédits nécessaires au financement de cette subvention sont inscrits au BP 2012, fonction 90, chapitre 65 article 6574,
- d'autoriser le Maire à signer la convention jointe au présent rapport qui précise les conditions d'attribution de cette subvention.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Ouï l'exposé de Monsieur François Pieri, Adjoint délégué  
et après en avoir délibéré,**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune

Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.

Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

**CONSIDERANT :**

- la volonté de la Ville de poursuivre une politique de soutien à l'économie sociale et solidaire,
- que la FALEP 2A est une structure faisant partie intégrante du paysage de cette économie sociale et solidaire à Ajaccio,
- l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du

**DECIDE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

la participation de la Ville au plan de redressement de la FALEP 2A par l'octroi d'une subvention d'un montant de 30 000 € étant précisé que les crédits nécessaires au financement de cette subvention sont inscrits au BP 2012, fonction 90, chapitre 65 article 6574

## AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

à signer la convention jointe au présent rapport qui précise les conditions d'attribution de cette subvention

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....  
**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120326-2012\_79-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2012